



Manuel de la formation du cadre de juges de gymnastique aux agrès

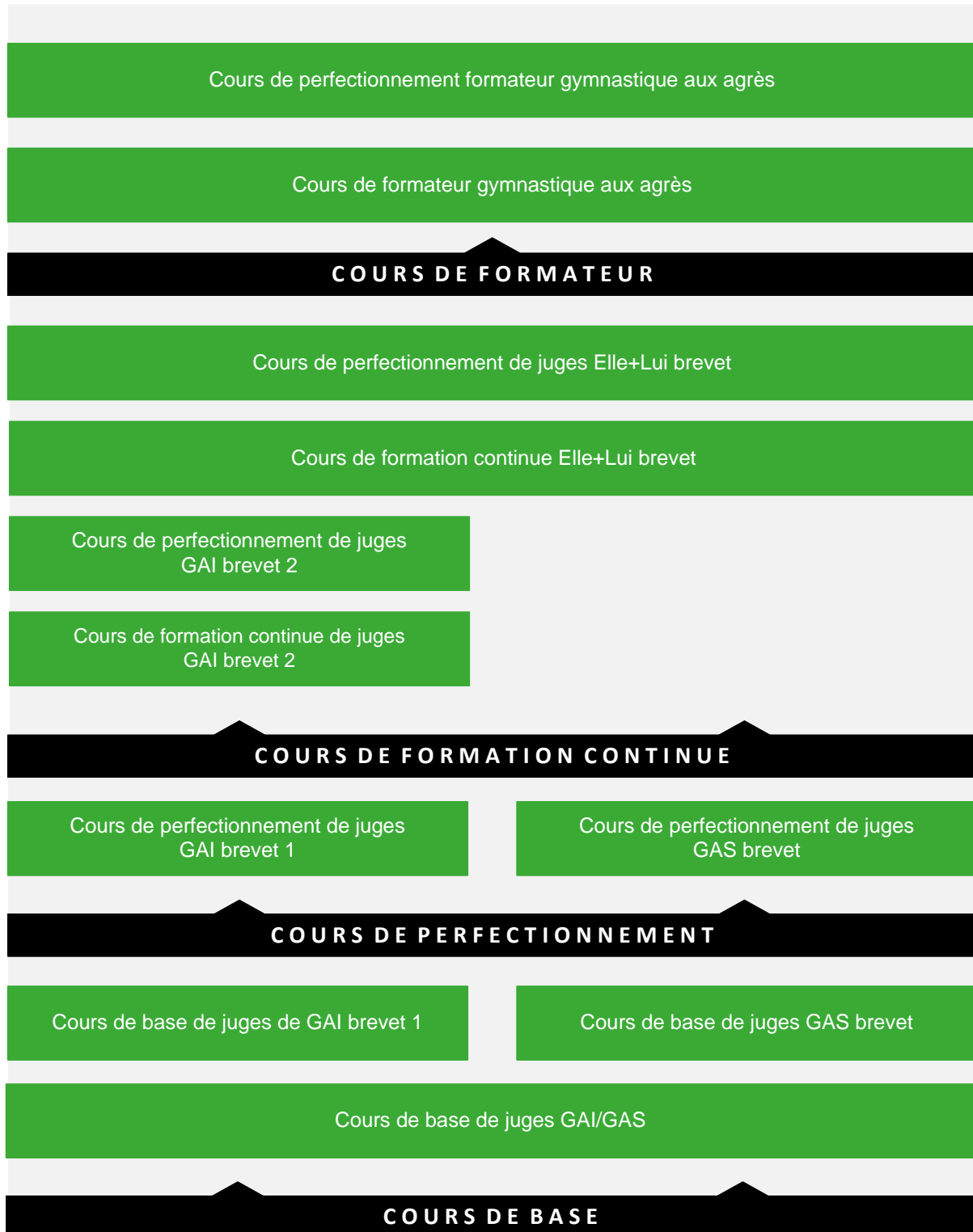
Version 2.0, 01.02.2018

Table des matières

1	Structure de formation Formation du cadre des juges gymnastique aux agrès	3
2	Conditions générales.....	4
3	Obligation de perfectionnement	5
3.1	Niveau cours de base et Niveau cours de formation continue.....	5
3.2	Niveau cours de formateur	5
4	Voie de formation des juges.....	6
4.1	Niveau cours de base.....	6
4.1.1	Cours de base de juges GAI/GAS.....	6
4.1.2	Cours de base de juges de brevet 1 GAI	7
4.1.3	Cours de base de juges brevet GAS.....	8
4.2	Niveau cours de perfectionnement (cours de base).....	10
4.2.1	Cours de perfectionnement de juges GAI brevet 1	10
4.2.2	Cours de perfectionnement de juges GAS brevet.....	10
4.3	Niveau cours de formation continue.....	11
4.3.1	Cours de formation continue de juges GAI brevet 2	11
4.3.2	Cours de formation continue de juges Elle+Lui brevet.....	14
4.4	Niveau cours de perfectionnement (cours de formation continue).....	16
4.4.1	Cours de perfectionnement de juges GAI brevet 2	16
4.4.2	Cours de perfectionnement de juges Elle+Lui brevet	16
4.5	Niveau cours de formateur	17
4.5.1	Cours de formateur.....	17

1 Structure de formation

Formation du cadre des juges gymnastique aux agrès



2 Conditions générales

Public cible

Personnes motivées souhaitant apprendre et exercer l'activité de juge dans la branche sportive gymnastique aux agrès.

Admission / Exigences

Conditions à remplir pour suivre les cours de juges en gymnastique aux agrès:

- Avoir 16 ans durant l'année du cours de base
- Disposition à travailler comme juge (au moins de 3-4 fois par année)
- Cours de moniteurs J+S de gymnastique aux agrès (un avantage)
- Expérience de la compétition (un avantage)

Exclusion

- **Peut** être exclu d'une offre de formation du cadre de juges, celui qui
 - o de ses compétences n'est pas en mesure de suivre le cours
 - o de son comportement perturbe de manière importante le déroulement du cours.
- **Doit** être exclu d'une offre de formation du cadre de juges, celui qui
 - o ne s'est pas acquitté de ses obligations financières envers la Fédération suisse de gymnastique
 - o a enfreint les principes d'éthique ([charte d'éthique de Swiss Olympic](#))
 - o a adopté un comportement répréhensible conformément au Règlement des sanctions et des amendes de la FSG
- Ne sont pas admises aux cours de formation continue et de perfectionnement les personnes pour lesquelles il existe des raisons de leur retirer leur reconnaissance de juge ou les personnes qui, dans leur activité de juge ont enfreint à de multiples occasions les principes éthiques reconnus (charte éthique de Swiss Olympic).
- Pour le reste, le Règlement sur les amendes et sanctions de la Fédération suisse de gymnastique s'applique.

La décision définitive d'exclusion est du ressort du groupe spécialisé responsable sur demande de la région concernée. La décision est notifiée par écrit à la personne concernée.

Frais de cours / Désistement / Absences et interruption du cours

En s'inscrivant au cours, le participant s'engage à suivre la formation. **En cas de désistement**, les conditions générales des cours FSG s'appliquent. En cas d'absence non justifiée, la totalité des frais du cours (CHF 100.- par jour) est facturée au participant.

Il est permis d'**interrompre** la **formation** pour des raisons privées ou professionnelles extraordinaires. En faire part par écrit au directeur du cours avant le module de cours suivant.

En cas d'**interruption de la formation**, les modules de cours suivis sont facturés au participant (CHF 100.- par jour).

Frais de cours pour les participants

- La FSG prend en charge les frais de CHF 100.- par jour et par participant pour tous les membres actifs (catégories 1-9) de la Fédération suisse de gymnastique ayant ce statut au moment du déroulement du cours.
- Les membres passifs (catégories 10 – 11) ainsi que les **non membres** de la Fédération suisse de gymnastique ayant ce statut au moment du déroulement du cours prennent eux-mêmes en charge les frais de la formation (CHF 100.- par jour et par participant).

3 Obligation de perfectionnement

3.1 Niveau cours de base et Niveau cours de formation continue

Les juges en gymnastique aux agrès niveau du cours de base et niveau cours de formation continue doivent suivre un cours de perfectionnement **tous les 2 ans**.

Les juges qui n'ont pas suivi le cours de perfectionnement dans les délais impartis voient leur statut devenir *caduc archivé*. Cela signifie qu'ils ne peuvent plus officier comme juges. Pour retrouver le statut *valable*, ils doivent suivre un cours de perfectionnement.

Dans le cas contraire, leur statut est *caduc archivé* au début de l'année civile suivante.

La reconnaissance peut être obtenue à nouveau la 4^e année **sans CP obligatoire du brevet en question**:

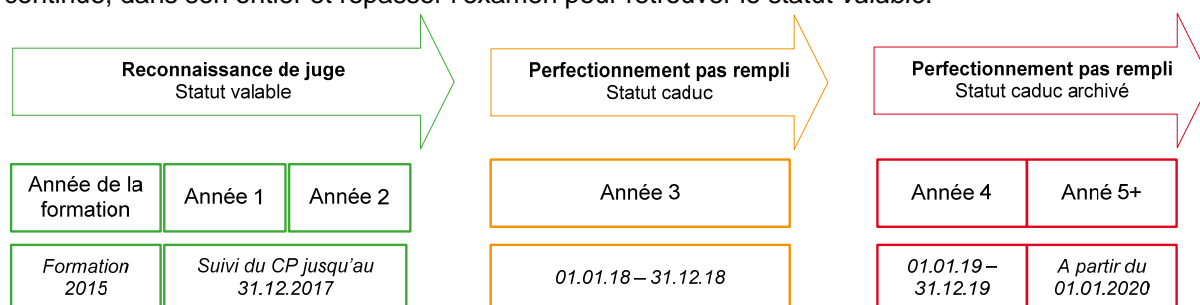
GAI Brevet 1: suivre une nouvelle fois le module 1 pratique et 2 examen théorique et pratique du cours de base

GAS Brevet: suivre une nouvelle fois le module 3 pratique jusqu'au module 5 examen théorique et pratique du cours de base

GAI Brevet 2: suivre encore une fois le module 3 jusqu'au module 5 examen théorique et pratique du cours de formation continue

Brevet Elle+Lui: suivre encore une fois le module 1 pratique et l'examen pratique 2 du cours de formation continue

A partir de la 5e année civile, les juges doivent suivre le cours de base, respectivement de formation continue, dans son entier et repasser l'examen pour retrouver le statut *valable*.



Graph. 1 Vue d'ensemble de l'obligation de perfectionnement avec exemple.

3.2 Niveau cours de formateur

Les formateurs actifs de gymnastique aux agrès doivent suivre tous les deux ans le cours central de gymnastique aux agrès.

Les formateurs ne suivant pas le cours central dans les délais voient leur reconnaissance retirée. Pour la récupérer, ils doivent suivre une nouvelle fois le cours de formation dans son entier (modules 1 à 3).

Réintégration

Les chefs des groupes spécialisés GAI et GAS, d'entente avec le secteur de gymnastique aux agrès, peuvent de nouveau octroyer la reconnaissance du statut de formateurs.

4 Voie de formation des juges

4.1 Niveau cours de base

4.1.1 Cours de base de juges GAI/GAS

Durée: 2½ jours, répartis

Organisation: dans les régions (responsabilité du RR)

Construction: 2jours Module 1 – Théorie (connaissance des éléments, comportement des juges)
½ jour Module 2 – Examen théorique sur la connaissance des éléments

Les modules sont entrecoupés par des phases d'exercices.

Manuel: directives de gymnastique aux agrès, terminologie, programme de compétition, documentation propre à la discipline

Dispense: La participation au cours de base de juges GAI/GAS (**module 1**) est à **option** pour la formation suivante:

- Formation de base J+S cours de moniteurs de gymnastique aux agrès

Il est cependant obligatoire de passer l'examen théorique sur la connaissance des éléments (module 2).

Module 1 – Théorie

Durée: 2 jours

Matière: Préparation à l'activité de juge
Enseignement des directives et prescriptions de taxation.
Enseignement de l'exécution correcte des éléments des catégories jeunesse C1 – C4 aux engins suivants:
sol, anneaux balançants, saut, barres parallèles, barre fixe haute/basse

Module 2 – Examen théorique connaissance des éléments

Durée: ½ jour

Matière d'examen: donnée par la FSG

Qualification: Les participants ont terminé le cours lorsque celui-ci a été suivi dans son entier et qu'ils ont réussi l'examen sur la connaissance des éléments C1-C4. Une fois le cours réussi, ils peuvent accéder aux formations de juges de brevet GAI 1 ou GAS.

Examen de rattrapage: Il est possible de se représenter à une seule reprise à un examen dans l'année qui suit. Le directeur du cours tiendra les personnes concernées informées après avoir corrigé l'examen. En guise de préparation à l'examen de rattrapage, les participants peuvent participer au cours de base GAI/GAS. En cas d'échec à l'examen de rattrapage, ils doivent suivre une nouvelle fois le cours de base GAI/GAS dans son entier.

4.1.2 Cours de base de juges de brevet 1 GAI

Durée: 3 jours, répartis entre théorie et pratique

Organisation: dans les régions (responsabilité du RR)

Construction: 2 jours Module 1 Pratique (évaluation pratique à tous les engins)
1 jour Module 2 Examen théorique et pratique

Les modules sont entrecoupés par des phases d'exercices.

Manuel: pour tous les modules: directives de gymnastique aux agrès, terminologie, documentation propre à la discipline

Module 1 – Pratique

Durée: 2 jours

Matière: Préparation à l'activité de juge GAI
Enseignement des directives et prescriptions de taxation.
Enseignement de l'exécution correcte des éléments des catégories jeunesse C1 – C4 aux engins suivants: sol, anneaux balançants, saut, barres parallèles, barre fixe haute/basse

Module2 – Examen théorique et pratique

Durée: 1 jour

Matière d'examen: donnée par la FSG

Qualification: Les participants ont terminé le cours lorsque celui-ci a été suivi dans son entier et qu'ils ont réussi l'examen théorique et pratique.

Admission: Une fois le cours de base suivi avec succès, les participants sont juges GAI brevet 1 et peuvent juger lors des compétitions de gymnastique aux agrès individuelle dans les catégories C1-C4.

Reconnaissance: Les participants reçoivent la reconnaissance de juges de gymnastique aux agrès GAI brevet 1. La mention « Juge GAI brevet 1 » est inscrite dans leur livret de formation.
Les juges ont droit à un t-shirt polo de juge et à l'équipement nécessaire à leur activité.

Examen de rattrapage: Il est possible de se représenter à une seule reprise à un examen dans l'année qui suit. Le directeur du cours tiendra les personnes concernées informées après avoir corrigé l'examen. En guise de préparation à l'examen de rattrapage, les participants peuvent participer au cours de base brevet 1 GAI. En cas d'échec à l'examen de rattrapage, ils doivent suivre une nouvelle fois le cours de base brevet 1 GAI dans son entier.

Obligation: Après avoir réussi l'examen, les participants s'engagent à juger au moins deux fois par année. Ces compétitions sont notées dans le livret de formation FSG.

Perfectionnement Les juges de gymnastique aux agrès GAI brevet 1 doivent se perfectionner au niveau du cours de base conformément à la page 3 du présent document.

Cours de mise GAI brevet1

- Pour les juges valables avec brevet GAS

Les juges GAS ayant un brevet valable peuvent suivre la formation GAI brevet 1 à partir du module 1 du cours de base de juges GAI brevet 1 et ils ne doivent plus suivre le cours de base GAI/GAS.

4.1.3 Cours de base de juges brevet GAS

Durée: 8 jours répartis entre théorie et pratique

Organisation: Dans les régions (responsabilité RR) et de manière centralisée par le groupe spécialisé de la gymnastique aux agrès de sociétés FSG

Construction:	2 jours	Module 1	Bases GAS (théorie)
	2 heures	Module 2	Bases examen connaissance des éléments C5 – C7
	1½ jour	Module 3	Pratique (évaluation pratique à tous les engins)
	3 jours	Module 4	Entraînement de la taxation dans les régions
	1 jour	Module 5	Examen pratique

Les modules sont entrecoupés par des phases d'exercices.

Manuel: Pour les 5 modules:
Directives de gymnastique aux agrès de sociétés, manuel, technique BAS, terminologie, programme de compétition, documentation propre à la discipline

Module 1 – Bases GAS (théorie)

Durée: 2 jours

Organisation: De manière centralisée par le groupe spécialisé de la gymnastique aux agrès de sociétés FSG

Matière: Connaissance des éléments GAI valeur de difficulté 5-7 et barres asymétriques scolaires
Enseignement de la technique aux engins : sol, anneaux balançants, saut, barres parallèles, barre fixe basse/haute, barres asymétriques et autres engins

Module 2 – Examen bases connaissance des éléments C5 – C7

Durée: 2 heures

Organisation: L'examen est organisé dans les régions

Contenu de l'examen: Donné par la FSG

Qualification: Les participants ont terminé les modules 1 et 2 lorsqu'ils les ont suivis en entier et ont réussi l'examen théorique. Avoir suivi le module 2 donne droit à accéder au module 3.

Examen de rattrapage: Il est possible de se représenter à une seule reprise à un examen raté dans l'année qui suit. Le directeur du cours tiendra les personnes concernées informées après avoir corrigé l'examen. En guise de préparation à l'examen de rattrapage, les participants peuvent participer au module 1 bases GAS. En cas d'échec à l'examen de rattrapage, ils doivent suivre une nouvelle fois le cours de base GAS dans son entier.

Module 3 – Pratique

Durée: 1½ jour

Organisation: De manière centralisée par le groupe spécialisé de la gymnastique aux agrès de sociétés FSG

Matière: Préparation à l'activité de juge GAS
Directives de gymnastique aux agrès de sociétés, prescriptions de taxation, fiche accessoire déductions générales et spécifiques, liste de contrôle
aide à l'interprétation formation musicale
Evaluation de productions à tous les engins (sur DVD)

Module 4 – Entraînement à l'évaluation dans les régions

Durée 3 jours

Organisation: Dans les régions

Matière: Outre l'évaluation pratique dans le cours, il faut effectuer au moins 3 entraînements d'évaluation individuels (valeurs fictives). Ces entraînements d'évaluation doivent avoir lieu entre les modules 3 et 5. Les participants sont encadrés par les juges lors des manifestations régionales. Le contrôle s'effectue à l'aide d'une inscription apposée dans le livret de formation FSG par le DC de la compétition en question ou par un membre du cadre de la région.

Qualification: Effectuer au moins 3 entraînements d'évaluation sous peine de ne pas pouvoir se présenter à l'examen.

Module 5 – Examen pratique

Durée: 1 jour

Organisation: De manière centralisée par le groupe spécialisé de la gymnastique aux agrès de sociétés FSG

Contenu de l'examen: Donné par la FSG

Qualification: Les participants ont terminé le cours lorsque celui-ci a été suivi dans son entier et qu'ils ont réussi l'examen théorique et pratique.

Admission: Une fois le cours de base réussi, les participants sont juges avec brevet GAS et peuvent juger des concours de sociétés. Ils peuvent juger lors des championnats suisses.

Reconnaissance: Les participants reçoivent la reconnaissance de juges de gymnastique aux agrès GAS brevet. La mention « Juge GAS brevet » est inscrite dans leur livret de formation. Les juges ont droit à un t-shirt polo de juge et à l'équipement nécessaire à leur activité.

Examen de rattrapage: Il est possible de se représenter à une seule reprise à un examen dans l'année qui suit. Le directeur du cours tiendra les personnes concernées informées après avoir corrigé l'examen. En guise de préparation à l'examen de rattrapage, les participants peuvent participer au cours de base brevet GAS. En cas d'échec à l'examen de rattrapage, ils doivent suivre une nouvelle fois le cours de base brevet GAS dans son entier.

Obligation: Après avoir réussi l'examen, les participants s'engagent à juger au moins deux fois par année. Ces compétitions sont notées dans le livret de formation FSG.

Perfectionnement Les juges de gymnastique aux agrès GAS brevet doivent se perfectionner au niveau du cours de base conformément à la page 3 du présent document.

Cours de mise GAS brevet

- Pour les juges avec brevet 1 GAI valable

Les juges avec brevet 1 GAI valable peuvent suivre la formation GAS brevet à partir du module 1 du cours de base de juges GAS brevet et ils n'ont plus l'obligation de suivre le cours de base GAI/GAS.

- Pour les juges avec brevet 2 GAI valable

Les juges avec brevet 2 GAI peuvent suivre la formation brevet GAS à partir du module 3 du cours de base de juges brevet GAS. Ils n'ont plus qu'à suivre encore la partie du cours connaissance des éléments BAS/TR/RR et passer l'examen de connaissance des éléments.

4.2 Niveau cours de perfectionnement (cours de base)

4.2.1 Cours de perfectionnement de juges GAI brevet 1

Durée:	1 jour
Organisation:	Dans les régions
Construction:	Partie théorique et pratique
Matière:	Approfondissement de la formation de base, nouveautés, échange d'expériences
Manuel:	Directives de gymnastique aux agrès, terminologie, programme de compétition, documentation propre à la discipline
Qualification:	Les participants ont terminé le cours une fois que celui-ci a été suivi dans son entier.
Obligation:	Les participants s'engagent à juger au moins deux fois par année. Ces compétitions sont notées dans le livret de formation FSG.

4.2.2 Cours de perfectionnement de juges GAS brevet

Durée:	1 jour
Organisation:	Dans les régions
Construction:	Partie théorique et pratique
Matière:	Approfondissement de la formation de base, nouveautés, échange d'expériences
Manuel:	Directives de gymnastique aux agrès, terminologie, programme de compétition, documentation propre à la discipline
Qualification:	Les participants ont terminé le cours une fois que celui-ci a été suivi dans son entier.
Obligation:	Les participants s'engagent à juger au moins deux fois par année. Ces compétitions sont notées dans le livret de formation FSG.

4.3 Niveau cours de formation continue

4.3.1 Cours de formation continue de juges GAI brevet 2

Conditions

- Avoir suivi le cours de base GAI brevet 1 et avoir réussi l'examen
- Remplir régulièrement son devoir de perfectionnement
- Juge actif GAI brevet 1 avec au moins 6 engagements répartis sur 2 ans minimum
- Etre âgé de 18 ans l'année de la formation continue

Durée: 7journées réparties entre théorie et pratique

Organisation: Dans les régions (responsabilité RR) et de manière centralisée par le groupe spécialisé de la gymnastique aux agrès individuelle FSG

Construction:	1½ jour	Module 1	Bases GAI (théorie)
	2 heures	Module 2	Examen bases GAI
	1 jour	Module 3	Pratique (évaluation pratique à tous les engins)
	3 jours	Module 4	Entraînement de taxation dans les régions
	½ jour	Module 5	Examen pratique

Les modules sont entrecoupés par des phases d'exercices.

Manuel: Pour les 5 modules:

Directives de gymnastique aux agrès, terminologie, programme de compétition, documentation propre à la discipline

Module 1 – Bases GAI (théorie)

Durée: 1 ½ jour

Organisation: De manière centralisée par le groupe spécialisé de la gymnastique aux agrès individuelle FSG

Matière: Connaissance des éléments GAI valeur de difficulté 5-7
Enseignement de la technique aux engins : sol, anneaux balançants, saut, barres parallèles, barre fixe basse/haute

Module 2 – Examen bases GAI

Durée: 2 heures

Organisation: L'examen est organisé dans les régions

Contenu de l'examen: Donné par la FSG

Qualification: Les participants ont terminé les modules 1 et 2 lorsqu'ils les ont suivis en entier et ont réussi l'examen théorique. Avoir suivi le module 2 donne droit à accéder au module 3.

Examen de rattrapage:

Il est possible de se représenter à une seule reprise à un examen raté dans l'année qui suit. Le directeur du cours tiendra les personnes concernées informées après avoir corrigé l'examen. En guise de préparation à l'examen de rattrapage, les participants peuvent participer au module 1 bases GAI (théorie). En cas d'échec à l'examen de rattrapage, ils doivent suivre une nouvelle fois le cours de base dans son entier.

Module 3 – Pratique

- Durée: 1 jour
- Organisation: De manière centralisée par le groupe spécialisé de la gymnastique aux agrès individuelle FSG
- Matière: Enseignement des directives et prescriptions de taxation
Enseignement de l'exécution correcte des éléments de valeur de difficulté 5-7 aux engins suivants: sol, anneaux balançants, saut, barres parallèles, barre fixe basse/haute
- Programme de compétition catégories actifs, y compris évaluation d'exercices à tous les engins

Module 4 – Entraînement à l'évaluation dans les régions

- Durée 3 jours
- Organisation: Dans les régions
- Matière: Outre l'évaluation pratique dans le cours, il faut effectuer au moins 3 entraînements d'évaluation individuels (valeurs fictives). Ces entraînements d'évaluation doivent avoir lieu entre les modules 3 et 5. Les participants sont encadrés par les juges lors des manifestations régionales.
Le contrôle s'effectue à l'aide d'une inscription apposée dans le livret de formation FSG par le DC de la compétition en question ou par un membre du cadre de la région.
- Qualification: Effectuer au moins 3 entraînements d'évaluation sous peine de ne pas pouvoir se présenter à l'examen.

Module 5 – Examen pratique

- Durée: ½ jour
- Organisation: De manière centralisée par le groupe spécialisé de la gymnastique aux agrès de sociétés FSG
- Contenu de l'examen: Donné par la FSG
- Qualification: Les participants ont terminé le cours lorsque celui-ci a été suivi dans son entier et qu'ils ont réussi l'examen théorique et pratique.
- Admission: Une fois le cours de formation continue réussi, les participants sont juges avec brevet 2 GAI et peuvent juger des concours individuels dans les catégories C1-C7. Ils peuvent juger lors des championnats suisses.
- Reconnaissance: Les participants reçoivent la reconnaissance de juges de gymnastique aux agrès GAI brevet 2. La mention « Juge GAI brevet 2 » est inscrite dans leur livret de formation.
Les juges ont droit à un t-shirt polo de juge et à l'équipement nécessaire à leur activité.

- Examen de rattrapage:** Il est possible de se représenter à une seule reprise à un examen dans l'année qui suit. Le directeur du cours tiendra les personnes concernées informées après avoir corrigé l'examen. En guise de préparation à l'examen de rattrapage, les participants peuvent participer au cours de formation continue brevet 2 GAI. En cas d'échec à l'examen de rattrapage, ils doivent suivre une nouvelle fois le cours de base brevet 2 GAI dans son entier.
- Obligation:** Après avoir réussi l'examen, les participants s'engagent à juger au moins deux fois par année. Ces compétitions sont notées dans le livret de formation FSG.
- Perfectionnement** Les juges de gymnastique aux agrès GAI brevet 2 doivent se perfectionner au niveau du cours de base conformément à la page 3 du présent document.

4.3.2 Cours de formation continue de juges Elle+Lui brevet

Conditions

- Avoir suivi la formation continue de juges GAI brevet 2 et avoir réussi l'examen
- Travailler activement comme juge GAI brevet 2 avec au moins 6 engagements ou
- Avoir suivi la formation continue de juges GAS et avoir réussi l'examen
- Travailler activement comme juge GAS avec au moins 6 engagements

Durée: 1½ jour réparti entre théorie et pratique

Organisation: de manière centralisée par le groupe spécialisé Elle+Lui de la FSG

Construction: 1 jour Module 1 Théorie / Pratique
1 jour Module2 Examen pratique

Les modules sont entrecoupés par des phases d'exercices

Manuel: pour les deux modules:
Directives de gymnastique aux agrès, terminologie, programme de compétition, documentation propre à la discipline

Module 1 – Théorie / Pratique

Durée: 1 jour

Matière: Enseignement de la gymnastique avec partenaire
Eléments directs, indirects, synchrones au sol
Chorégraphie/musique, composition d'exercice
Evaluation de la gymnastique synchrone aux anneaux balançants

Module2 – Examen pratique

Durée: 1 jour

Organisation: De manière centralisée par le groupe spécialisé de la gymnastique aux agrès de sociétés FSG

Contenu de l'examen: Donné par la FSG

Qualification: Les participants ont terminé le cours lorsque celui-ci a été suivi dans son entier et qu'ils ont réussi l'examen pratique.

Admission: Une fois le cours de formation continue réussi, les participants sont juges avec brevet Elle+Lui et peuvent juger des concours Elle+Lui au sol et aux anneaux balançants. Ils peuvent juger lors des championnats suisses.

Reconnaissance: Les participants reçoivent la reconnaissance de juges de gymnastique aux agrès Elle+Lui. La mention « Juge Elle+Lui » est inscrite dans leur livret de formation. Les juges ont droit à un t-shirt polo de juge et à l'équipement nécessaire à leur activité.

Examen de rattrapage: Il est possible de se représenter à une seule reprise à un examen dans l'année qui suit. Le directeur du cours tiendra les personnes concernées informées après avoir corrigé l'examen. En guise de préparation à l'examen de rattrapage, les participants peuvent participer au cours de formation continue Elle+Lui. En cas d'échec à l'examen de rattrapage, ils doivent suivre une nouvelle fois le cours de formation continue Elle+Lui dans son entier.

Obligation: Après avoir réussi l'examen, les participants s'engagent à se mettre à disposition pour des compétitions Elle+Lui. Ces compétitions sont notées dans le livret de formation FSG.

Perfectionnement : Les juges de gymnastique aux agrès Elle+Lui doivent se perfectionner au niveau du cours de base conformément à la page 3 du présent document

4.4 Niveau cours de perfectionnement (cours de formation continue)

4.4.1 Cours de perfectionnement de juges GAI brevet 2

Durée:	1jour
Organisation:	Dans les régions
Construction:	Partie théorique et pratique
Matière:	Approfondissement de la formation de base, nouveautés, échange d'expériences
Manuel:	Directives de gymnastique aux agrès, terminologie, programme de compétition, documentation propre à la discipline
Qualification:	Les participants ont terminé le cours une fois que celui-ci a été suivi dans son entier.
Obligation:	Les participants s'engagent à juger au moins deux fois par année. Ces compétitions sont notées dans le livret de formation FSG.

4.4.2 Cours de perfectionnement de juges Elle+Lui brevet

Durée:	1jour
Organisation:	Dans les régions
Construction:	Partie théorique et pratique
Matière:	Approfondissement de la formation de base, nouveautés, échange d'expériences
Manuel:	Directives de gymnastique aux agrès, terminologie, programme de compétition, documentation propre à la discipline
Qualification:	Les participants ont terminé le cours une fois que celui-ci a été suivi dans son entier.
Obligation:	Les participants s'engagent à juger au moins deux fois par année des compétitions Elle+Lui. Ces compétitions sont notées dans le livret de formation FSG.

4.5 Niveau cours de formateur

4.5.1 Cours de formateur

Conditions

- Avoir travaillé activement depuis au moins 2 ans comme juges GAI brevet 1, GAI brevet 2 ou GAS brevet
- Juge actif GAI brevet 1, GAI brevet 2 ou GAS faisant preuve d'un grand engagement, ayant de bonnes connaissances de l'être humain et ayant des talents d'enseignant et d'organisateur
- Aimer transmettre des connaissances
- Observer régulièrement son devoir de perfectionnement

Procédure d'admission

- Les candidats au cadre de formation des régions dans le domaine GAI brevet 1 sont nommés par le RR puis formés le cas échéant
- Les candidats à la formation dans le domaine GAI brevet 2 sont nommés par le groupe spécialisé GAI ou proposés par les régions du groupe spécialisé GAI puis formés le cas échéant
- Les candidats à la formation dans le domaine GAS brevet sont nommés par le groupe spécialisé GAS ou proposés par les régions du groupe spécialisé GAS puis formés le cas échéant

Durée: 2 jours, répartis

Organisation: Secrétariat FSG et groupe spécialisé gym aux agrès individuelle et de société

Construction: ½ jour Module 1 – Transmission du savoir
½ jour Module 2 - Organisation et administration
1 jour Module 3 – Formation propre à la branche sportive

Manuel: Directives de gymnastique aux agrès, terminologie, programme de compétition, documentation propre à la discipline

Module 1– Transmission du savoir

Durée: ½ jour, secrétariat FSG

Matière: Module de management de société, méthodologique, didactique

Dispense: Les formations suivantes sont prises en compte et dispensent les personnes de suivre ce module de cours :
Experts J+S-, sport des enfants, gym. P+E et esat diplômés HEP

Module 2 – Organisation / Administration

Durée: ½ jour, secrétariat FSG

Matière: Explication des structures de la fédération
Collaboration avec le secrétariat
Remplir correctement les tâches administratives

Dispense: Impossible, module obligatoire pour tout le monde

Module 3 – Formation propre à la branche sportive

- Durée:** 1 jour, dans la région pour les formateurs cours de base GAI brevet 1
1 jour, centralisé pour les formateurs cours de base GAS et formation continue GAI brevet 2
- Matière:** Introduction et approfondissement des tâches d'un formateur
Assistant dans un cours de base GAI brevet 1 (modules 1 et 3) avec responsabilité partielle ou
Assistant dans un cours de formation continue GAI brevet 2 (modules 1 et 3) avec responsabilité partielle ou
Assistant dans un cours de formation GAS brevet (modules 3 et 5) avec responsabilité partielle
- Qualification:** Les participants ont terminé le cours une fois que celui-ci a été suivi dans son entier.
- Reconnaissance:** Les participants reçoivent le titre de formateurs de juges FSG de gymnastique aux agrès GAI1, GAI2 ou GAS. Ils sont membres du cadre de formation de gymnastique aux agrès.
- Obligation:** Au terme du cours de formation, les juges s'engagent à collaborer comme formateurs dans les régions et/ou à la FSG.
- Perfectionnement:** Les formateurs de gymnastique aux agrès sont tenus de se perfectionner au niveau formateurs conformément à la page 3 du présent document.